

Cependant, la ratification de SALT II et l'ouverture des négociations sur l'accord SALT III seraient d'importantes étapes vers le contrôle de la mise au point de nouveaux systèmes d'armes stratégiques. Ces mesures démontreraient au monde qu'aucune des deux parties ne souhaite donner l'impression qu'elle cherche à s'assurer la supériorité, soit en se réservant la capacité de première frappe, soit en dissimulant délibérément sa force militaire. Le Canada ne fabrique ni n'achète aucune sorte d'arme stratégique pour son propre usage. D'ailleurs, nous ne possédons pas d'armes nucléaires. Nous sommes le seul pays capable de se doter d'armes nucléaires qui ne l'ait pas fait. Il faut garder présent à l'esprit les incidences d'un contrôle du nouvel équipement militaire et dans chaque cas poser deux questions: s'agit-il d'équipement facile à dissimuler? Représente-t-il un risque pour l'équilibre militaire entre l'Est et l'Ouest?

Études sur le désarmement

Le Canada contribue en outre aux études des Nations Unies sur le désarmement, notamment à celles portant sur les effets des armes nucléaires, les mesures propres à accroître la confiance et le rapport entre le désarmement et le développement international. Par exemple, le ministère des Affaires extérieures a subventionné deux études, l'une entreprise à l'université Laval, l'autre à l'université de Waterloo. Celle de l'université Laval porte sur les incidences éventuelles du désarmement sur l'économie canadienne. L'étude de Waterloo porte sur l'utilisation des ressources à des fins militaires au Canada et leur incidence sur l'industrie canadienne. En subventionnant des études de ce genre et en versant des contributions à des organisations canadiennes intéressées, le Ministère encourage les recherches et les activités d'information du public dans le domaine du contrôle des armes et du désarmement. Nous publions en outre un bulletin d'information sur le désarmement afin de tenir les Canadiens qui s'y intéressent au courant des événements et des activités dans ce domaine.

Comme le sait le Dr Leddy, un groupe consultatif composé de représentants d'organisations non gouvernementales intéressées s'est réuni deux fois sous la présidence du Conseiller pour le désarmement et le contrôle des armements. J'espère que le travail de ce groupe permettra aux intéressés de mieux comprendre les points de vue les uns des autres et de mettre au point des mesures pratiques de coopération dans les domaines de l'éducation et de la recherche. Le succès de ce groupe de consultation me porte à croire que le moment sera bientôt opportun pour la création au Canada d'une association autonome pour le contrôle des armes et le désarmement. Cette association pourrait permettre à des experts et à des membres du public intéressés d'analyser et d'évaluer ensemble les questions d'importance cruciale. Le Gouvernement est d'avis qu'il importe de relever le niveau des débats sur ces questions au Canada. Nous avons trop souvent accepté sans les mettre en question les modalités du débat tel qu'il se déroule de l'autre côté de la frontière ou en Europe. En plus de focaliser l'intérêt, cette association pourrait donner au Gouvernement des idées et lui présenter des rapports, par exemple sur la négociation d'accords vérifiables — c'est-à-dire d'accords réalistes, pratiques et dont il est possible d'assurer l'exécution. Les propositions vagues et déclamatoires peuvent être cause de désillusion et jeter le discrédit sur les institutions qui les avancent.

Le Mouvement canadien pour une fédération mondiale, naturellement, s'intéresse tout particulièrement aux mesures susceptibles de renforcer effectivement la structure